

Cabrières, le 16 mars 2026

Objet : Débroussaillage obligatoire (OLD) – Information aux propriétaires

Pièce jointe : Plaquette OLD

Madame, Monsieur,

Le risque d'incendie de forêt est une réalité importante sur notre territoire, particulièrement en région méditerranéenne. La commune de Cabrières est directement concernée, ce qui implique une vigilance collective.

Dans ce cadre, la réglementation (article L134-6 du Code forestier) impose à certains propriétaires de procéder au débroussaillage et au maintien en état débroussaillé de leurs terrains, afin de limiter la propagation des incendies et de protéger les habitations.

Ce courrier est adressé à l'ensemble des propriétaires de la commune par mesure de prudence. Toutefois, tous ne sont pas nécessairement concernés par ces obligations.

Afin de vérifier si votre parcelle est soumise à cette réglementation et connaître précisément les obligations qui vous incombent, vous pouvez consulter le site suivant : <https://ddtm34.lizmap.com>

À titre indicatif, les obligations de débroussaillage concernent notamment :

- les abords des constructions, sur un rayon de 50 mètres (y compris sur les parcelles voisines si nécessaire), ainsi que sur 5 mètres de part et d'autre des voies privées d'accès ;
- la totalité des terrains situés en zone urbaine (zone U du PLU) ;
- les terrains situés en lotissement, AFU ou ZAC ;
- certains terrains spécifiques (campings, stationnements, etc.).

Lorsque vous êtes concerné, ces travaux doivent être réalisés et entretenus régulièrement.

Des contrôles seront effectués par les services compétents. En cas de non-respect de ces obligations, vous vous exposez à des sanctions et, le cas échéant, à une exécution d'office des travaux à vos frais.

Nous vous invitons donc à vérifier votre situation et, le cas échéant, à prendre les dispositions nécessaires dans les meilleurs délais.

La commune reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Myriam GIRAUD
Maire